

Original à retourner à SICAE-OISE – par mail : [info@sicae-oise.fr](mailto:info@sicae-oise.fr) ou par courrier : 32 Rue des Domeliers – BP 70525 – 60205 COMPIEGNE

**CADRE REGLEMENTAIRE - CODE DE L'ENERGIE**

**L331-1** : Tout client qui achète de l'électricité pour sa propre consommation ou qui achète de l'électricité pour la revendre a le droit de choisir son fournisseur d'électricité. Il peut conclure un contrat d'achat d'électricité avec un producteur ou un fournisseur d'électricité de son choix installé sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne ou, dans le cadre de l'exécution d'accords internationaux, sur le territoire d'un autre Etat.

**L331-3** : Lorsqu'un consommateur final exerce le droit prévu à l'article L331-1 pour un site donné, ses contrats en cours au tarif réglementé concernant la fourniture d'électricité de ce site sont résiliés de plein droit. Cette résiliation ne peut donner lieu au paiement de quelque indemnité que ce soit.

**L332-1** : Les dispositions des articles L. 224-1 à L. 224-15 du code de la consommation sont applicables aux contrats conclus entre les fournisseurs d'électricité et les consommateurs et aux contrats conclus entre les fournisseurs et les non-professionnels pour une puissance électrique égale ou inférieure à 36 kilovoltampères, ainsi qu'aux offres correspondantes.

**L337-7** : Les tarifs réglementés de vente de l'électricité mentionnés à l'article L337-1 bénéficient, à leur demande, aux consommateurs finals domestiques et non domestiques pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères.

Pour répondre aux principales questions destinées à l'information des consommateurs, une liste de questions/réponses a été dressée par la commission européenne et est accessible sur : [http://www.dgcrf.bercy.gouv.fr/consommation/electricite\\_gaz/index.htm](http://www.dgcrf.bercy.gouv.fr/consommation/electricite_gaz/index.htm)

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires sur ce bulletin de souscription, contactez votre Chargé de clientèle au 03 44 926 926 du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ou votre agence.

**VOS COORDONNEES**

**LE GERANT** :  M.  Mme

Nom : ..... Prénom : .....  
 Tél fixe : ..... Tél portable : .....  
 Mail : .....

**LA SOCIETE** :

Raison sociale\* : .....  
 Code APE\* : .....  
 N° SIRET\* : .....  
 TVA intracommunautaire\* : .....

*Adresse de facturation (si différente du lieu de consommation)*

Adresse : ..... Code postal : ..... Localité : .....

\*Informations obligatoires

J'accepte de recevoir de la part de SICAE-OISE ses services par courrier, en aucun cas cette adresse ne sera transmise à des tiers.

**MODE DE PAIEMENT SOUHAITE**

- Prélèvement automatique mensuel selon échéancier
  - Prélèvement « Douceur »<sup>(1)</sup>
  - Autre mode de règlement (Chèque, Carte Bleue, Espèces)
- <sup>(1)</sup> **Service exclusif SICAE-OISE gratuit.** Le prélèvement intervient 21 jours après la date de votre facture, si le montant de votre facture dépasse 300 euros T.T.C., nous vous accordons automatiquement et sans frais, un étalement de votre paiement : seule la moitié de votre facture sera prélevée 21 jours après la date de facture, l'autre moitié sera prélevée 1 mois après le premier prélèvement.

**LIEU DE CONSOMMATION**

Adresse : .....  
 Code postal : ..... Localité : .....

**Zone réservée SICAE-OISE**  
 Référence du point de livraison : .....

**DESCRIPTION ET CHOIX DE L'OFFRE**

**Cochez la case correspondant à votre choix (sous réserve de la faisabilité technique). Dans le cas d'un emménagement / déménagement le pré-cochage correspond à la puissance et à l'option tarifaire que nous estimons adaptée à votre lieu de consommation. Vous pouvez obtenir gratuitement une simulation du contrat le mieux adapté à vos besoins en appelant le : 03 44 926 926 (numéro non surtaxé).**

Puissance en kVA	3	6	9	12	15	18	24	30	36
Option Base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Option Heures Creuses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Monophasé (de 3 kVA à 12 kVA)       Triphasé (de 3 kVA à 36 kVA)

**Durée du contrat, révision de prix** : le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il est renouvelé tacitement par période d'un an jusqu'à sa résiliation par l'une des parties. Il peut être résilié à tout moment et sans indemnités dans le cas de déménagement ou de souscription à une offre de marché.

Les prix indiqués dans l'annexe tarifaire comprennent la fourniture d'énergie électrique et les coûts d'accès au réseau de distribution hors prestations techniques (mise en service, relevé spécial, coupure pour impayés... ) qui vous seront communiquées sur simple demande de votre part ou accessibles depuis notre site internet. Ces tarifs évoluent selon décision des Pouvoirs Publics. Cette offre est valable pendant la durée de validité des tarifs précisés dans l'annexe tarifaire.

**Toute résiliation du contrat doit être impérativement demandée par le titulaire signataire du contrat.**

**Annexe 1 à compléter**

- J'accepte que SICAE-OISE soit mon fournisseur d'énergie électrique au tarif réglementé, dans le cadre du contrat de concession du lieu de consommation ci-dessus, selon les conditions fixées par le cahier des charges de concession signé par l'autorité concédante (collectivité) et SICAE-OISE,
- Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et de leur annexe tarifaire,
- Conformément à l'article L121-18 du code de la consommation et en cas de commande prise à distance, par démarchage à domicile ou sur le lieu de travail : « Vous disposez d'un délai de quatorze jours francs pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour »,
- Conformément à l'article L121-25 du code de la consommation : Si le consommateur souhaite que l'exécution d'une prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L.221-4 commence avant la fin du délai de rétractation mentionné à l'article L.221-18, le professionnel recueille sa demande expresse par tout moyen pour les contrats conclus à distance et sur papier et support durable pour les contrats conclus hors établissement,
- Je reconnais avoir eu connaissance de la possibilité de demander une étude tarifaire personnalisée gratuite, ce qui a guidé mon choix,
- J'ai été informé que mes données de consommation peuvent être consultées sur l'espace client du site internet de SICAE-OISE,
- Je reconnais avoir tout pouvoir pour signer le présent document et avoir été informé de mon éventuel droit de rétractation.

**DATE ET SIGNATURE**

DATE : ...../...../.....  
 Signature du gérant de la société

- Je souhaite bénéficier de l'électricité sans délais, je renonce à vouloir exercer mon droit de rétractation.

# Annexe 1

## Modèle d'attestation d'éligibilité aux tarifs réglementés

Nom de l'entité légale : [raison sociale]

Numéro de SIREN : [SIREN]

J'atteste sur l'honneur que mon entité légale emploie moins de 10 personnes et que son chiffre d'affaires, ou ses recettes ou le total de son bilan sur le dernier exercice annuel clos n'excèdent pas 2 millions d'euros.

Je m'engage à résilier mon contrat aux tarifs réglementés et à souscrire un contrat à prix de marché, dans un délai d'un mois, si ces seuils sont dépassés.

Fait le :

Nom, Prénom :

Signature :

Le signataire déclare être dûment habilité à déclarer son éligibilité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité.

Nota : Aux termes des articles 441-1 et suivants du code pénal, constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.